

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 6 juin 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint
M^e Stéphanie St-André, substitue au greffier

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2017-237

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points retirés :

- Gestion du territoire – PIIA – 220, rue de Rotterdam
- Gestion du territoire – PIIA – 278, rue de Rotterdam

Points ajoutés :

- Conseil – Évaluation de la proposition concernant le Centre communautaire Jean-Marie-Roy
- Conseil – Estimation des coûts pour la construction d'un nouvel édifice en remplacement du Centre communautaire Jean-Marie-Roy
- Conseil – Avis juridique concernant la participation de Sylvain Juneau au congrès annuel du World Council on City Data (WCCD) à Dubaï en mars 2017

Point modifié :

- Le période d'intervention des membres du conseil est considérée comme premier point de l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 16, 25 ET 26 MAI 2017



2017-238

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 16, 25 ET 26 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément aux observations faites par la conseillère Mme Lise Lortie, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 25 et 26 mai 2017 avec les corrections suivantes :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017

- Que le point « Dépôt de document par une conseillère » soit modifié par le retrait de la mention relative au dépôt du rapport intitulé « Rénovation Collège St-Augustin – Programme fonctionnel et technique daté du 15 février 2011, réalisé par Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes – CIMA+.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2017

- Que la résolution 2017-224 soit modifiée en ajoutant à la fin du dernier paragraphe, « sous réserve des modifications demandées lors du comité plénier »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 MAI 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 17 mai 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 JUIN 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 7 juin 2017.



2017-239

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 JUIN 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-233** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Diffusion de la conférence *Le respect au travail; c'est l'affaire de tous* à l'ensemble du personnel de la Ville de Québec (dossier 50279)
- BE2017-050** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête de la Nouvelle-France*, en 2017
- PC2017-076** Approbation du *Règlement n° 2016-515 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 de façon à créer un nouveau cadre de gestion des chenils et pension canine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

- PC2017-081** Approbation du *Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- AJ2017-024** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure pourtant le numéro 200-17-006850-069 (*Desjardins groupe d'ass. Générales et Cie d'ass. ING et SSQ, société d'ass. Générales inc. Et Promutuel Lévisienne-Orléans, société mutuelle d'ass. Générale et Autobus Nordiques inc. c. Ville de Québec*)
- AJ2017-028** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour du Québec portant le numéro 200-22-037318-060. (*Les Immeubles Comco inc. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AP2017-291** Entente de gré à gré pour des services professionnels – Conduite de refoulement – Boulevard Samuel-De Champlain (dossier 50657)
- AP2017-302** Abrogation de la résolution CA-2017-0185 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en gestion, coordination et aménagement – Création d'une place éphémère à la marina Saint-Roch en bordure de la rivière Saint-Charles – Arrondissement de la Cité-Limoilou (dossier 50454)
- DE2017-085** Entente entre la Ville de Québec et *Ateliers T.A.Q. inc.*, relativement au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour réaliser le projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux de son siège social situé au 515, rue Michel-Fragasso – Arrondissement des Rivières
- DE2017-100** Versement d'une subvention d'un montant total de 300 000 \$ dans le cadre du *Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial*
- OT2017-005** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et *l'Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'Alliance et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du tourisme
- PC2017-078** Entente entre la Ville de Québec et *l'Organisme de bassins versants de la Capitale*, relative au versement d'une subvention pour supporter des projets en 2017 et 2018
- RH2017-444** Mise à jour d'une clause du recueil des *Conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*
- RH2017-446** Mise à jour d'une clause du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*
- RH2017-448** Mise à jour de deux clauses du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec*
- RH2017-449** Mise à jour d'une clause du recueil des *Conditions de travail des membres de l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec*
- AP2017-329** Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Productions des perséides* pour la coordination artistique des activités culturelles incluse dans la programmation et le budget initial du *Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique* (dossier 50638)
- DE2017-033** Entente entre la Ville de Québec et *Gaudreau Environnement inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Piste cyclable 100 % recyclée*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- RH2017-368** *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés du centre de récupération de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 1110

- RH2017-369** *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés de la station de traitement des boues de la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1111*
- RH2017-133** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec dans le cadre du transfert des employés de la station de traitement des boues et du centre de récupération de TIRU (Canada) inc. à la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1114*
- RH2017-134** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec dans le cadre du transfert des employés de la station de traitement des boues et du centre de récupération de TIRU (Canada) inc. à la Ville de Québec, R.A.V.Q. 1115*
- PC2017-067** *Règlement modifiant le Règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement sur le site de la plage Jacques-Cartier relativement aux camions-restaurants, R.A.V.Q. 1128*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-240

MAIRIE – PRÉCISIONS REQUISES DE LA PART DE CERTAINS CONSEILLERS QUANT AU MANDAT DONNÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE « NÉGOCIER AVEC LE PROPOSANT POUR UNE BONIFICATION DU PROJET DÉPOSÉ... » PAR LA RÉOLUTION 2017-165 ADOPTÉE LE 2 MAI 2017

CONSIDÉRANT le projet déposé le 31 mars 2017 comme suite à l'appel de propositions no APO-2017-001-1 pour le « Redéveloppement de site du Centre Jean-Marie-Roy »;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-165 proposée par certains conseillers et adoptée le 2 mai 2017 donnant notamment mandat au directeur général de « Négocier avec le proposant pour une bonification du projet déposé... »;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 8 mai 2017, comme suite à une requête du directeur général, aucun des conseillers ayant voté en faveur de la résolution 2017-165 n'a fourni de précision quant à la nature de la « bonification » souhaitée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil ayant voté en faveur de la résolution 2017-165 fournissent sans délai les précisions demandées par le directeur général afin de préciser la nature de la « bonification » souhaitée au projet déposé par le proposant dans le cadre de l'appel de propositions n° APO-2017-001-1 pour le « Redéveloppement de site du Centre Jean-Marie-Roy ».

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Denis Côté Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-241

CONSEIL – ÉVALUATION DE LA PROPOSITION CONCERNANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de proposition, la Ville a reçu une offre d'un promoteur concernant le Centre Communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT les impacts de cette proposition sur les utilisateurs du Centre Communautaire Jean-Marie-Roy et les citoyens du secteur Est;

CONSIDÉRANT les points à clarifier avec le promoteur, tel que discuté en comité plénier;

CONSIDÉRANT les vérifications à effectuer relativement à la capacité des infrastructures et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de donner rapidement une réponse au promoteur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur-général afin :

- qu'il complète les analyses et vérifications requises;
- qu'il clarifie la proposition du promoteur, en fonction des éléments discutés en comité plénier;
- qu'il fasse rapport au Conseil;
- qu'il formule une recommandation, d'ici le 29 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-242

CONSEIL – ESTIMATION DES COÛTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉDIFICE EN REMPLACEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT les questionnements sur l'avenir du Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Communautaire Jean-Marie-Roy est une infrastructure très importante pour les citoyens et associations de Saint-Augustin et la seule infrastructure d'importance dans l'Est de la ville, secteur qui connaît actuellement une croissance importante;

CONSIDÉRANT la rareté des gymnases sur le territoire de la ville et les besoins importants des utilisateurs;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'assurer la continuité des services à la population;

CONSIDÉRANT la possibilité de devoir relocaliser les utilisateurs actuels du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et le point de service de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la Ville doit considérer toutes les alternatives possibles, entre autres la construction d'un nouvel édifice;

CONSIDÉRANT les délais requis pour réaliser un tel projet;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'être proactif dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il entreprenne immédiatement toutes les démarches nécessaires pour procéder à l'analyse des besoins, l'élaboration de devis et l'estimation du coût des travaux pour la construction de gymnases et de locaux permettant de relocaliser les services actuels du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, dans un nouvel édifice localisé dans le secteur Est de la Ville.

QU'indépendamment des travaux précédents, il fournisse au Conseil, d'ici le jeudi 29 juin 2017, une estimation du coût d'un tel projet, en s'appuyant sur la réalisation de projets similaires (envergure, population à desservir, etc.).

QU'il procède, selon le même échéancier, à une estimation des coûts pour la construction d'une nouvelle salle de spectacle, en se basant sur les caractéristiques de la salle actuelle et des projets similaires réalisés ou en cours de réalisation au Québec ou au Canada.

QU'il fournisse une estimation des coûts de relocalisation du point de service de la bibliothèque.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Denis Côté Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-243

CONSEIL – AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE SYLVAIN JUNEAU AU CONGRÈS ANNUEL DU WORLD COUNCIL ON CITY DATA (WCCD) À DUBAÏ EN MARS 2017

CONSIDÉRANT QU'en mars dernier le maire de St-Augustin-de-Desmaures, Sylvain Juneau, a participé au congrès annuel du World Council on City Data (WCCD) à Dubaï;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour ce voyage ont été assumés par une entité juridique qui a des liens directs avec la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est actuellement en litige avec la Ville de Québec dans le dossier de la quote-part d'agglomération qui implique des sommes importantes;

CONSIDÉRATION QUE sa participation financée, en tout ou en partie par la Ville de Québec, la place dans une situation potentielle de conflit d'intérêts pour le règlement du litige ou la négociation potentielle d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT les questionnements de citoyens concernant l'indépendance du maire dans la poursuite de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE mandat soit donné à M^e Daniel Bouchard de rendre un avis juridique concernant un potentiel conflit d'intérêts du maire Sylvain Juneau et sa légitimité à entreprendre ou poursuivre d'éventuelles négociations avec la Ville de Québec, dans le cadre du litige sur la quote-part d'agglomération.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Denis Côté Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-244

DIRECTION GÉNÉRALE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter la planification stratégique jointe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-245

TRÉSORERIE – AUTORISATION DE CRÉER UN COMPTE DÉFICITAIRE

CONSIDÉRANT QU'un mandat de juricomptable a été octroyé dans le cadre de la poursuite contre l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a amendé le budget par la résolution 2017-005, adoptée lors de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017, en y retirant le mandat de juricomptabilité;

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'Annexe A du Règlement no REGVSAD-2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la création d'un poste budgétaire avec un solde nul et de l'attribuer au mandat de juricomptabilité;

QUE le solde négatif soit comblé en fin d'année par les excédents budgétaires des autres fonctions jusqu'à l'atteinte d'un solde nul;

QUE soit constitué un déficit s'il y a un solde résiduel.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-246

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser les virements budgétaires déposés en annexe du mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-247

GREFFE – FONCTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général assume temporairement les fonctions qui relèvent du poste de directeur du Service du développement économique et qu'il soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document administratif requis par ces fonctions, incluant tout accusé de réception d'une promesse d'achat de terrain dans le parc industriel;

DE ratifier tout document que le directeur général a signé depuis le départ du directeur du développement économique relevant du Service du développement économique.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-248

GREFFE – SERVITUDE D'ÉGOUT – DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville et à intervenir à un acte de servitude d'égout contre une partie des lots 5 945 997 et 9 945 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de 9337-4189 Québec inc., comme illustré sur le plan de l'arpenteur-géomètre Renaud Hébert, le 3 avril 2017 sous le numéro 1 161 de ses minutes, du lot 5 946 016 (rue de la Valériane), en faveur des mêmes lots, selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-249

GREFFE – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2015-8430

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution RVSAD-2015-8430 relative à la rémunération du personnel électoral adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-250

GREFFE – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la rémunération du personnel électoral selon les dispositions prévues au *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*, chapitre E-3.3, r.14. Pour chaque élection ou référendum municipal, les rémunérations horaires seront celles prévues à ce Règlement à la date de l'élection ou du référendum municipal concerné;

QUE le conseil autorise le président des élections à faire les adaptations qu'il jugera nécessaires afin que les dispositions du règlement provincial concordent avec les postes d'un scrutin municipal.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-251

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE CONSEILLÈRE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Mélanie Brassard au poste de conseillère en communication au Service des communications selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnel de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, à compter du 5 juin 2017, et ce, pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-252

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – LOCATION D'ESPACE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS POUR 2017-2018 POUR LE SERVICE DE GARDE DANS LES LOCAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, avec la Commission scolaire des Découvreurs, l'entente de location des espaces au centre sociorécréatif les Bocages pour une moyenne annuelle de 615 heures de location, au tarif de 10,76 \$ l'heure, et de 180 heures de surveillance, au tarif de 16,65 \$ l'heure, pour l'année scolaire 2017-2018, le tout, comme proposé à l'annexe 4 de l'entente jointe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-253

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – MANDAT POUR L'ACTIVITÉ D'ÉQUILIBRE SUR SANGLE À LA FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE mandater Mme Marie-Ève Rochette, ou son remplaçant, comme responsable de l'activité d'équilibre sur sangle dans le cadre des festivités de la Fête nationale 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-254

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – EMBAUCHE D'UNE COMPAGNIE DE SÉCURITÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT QUE la Régie du bâtiment du Québec demande à la Ville de mettre en place des mesures supplétives pour assurer la sécurité au Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QU'une personne doit effectuer des tournées de vérification en continu, lorsqu'il y a des activités dans l'établissement et que les personnes qui souhaitent accéder aux zones non protégées (3^e étage, mezzanine du gymnase et rangement au sous-sol) soient accompagnées par cette même personne;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit également s'assurer que les portes des zones non protégées soient verrouillées en tout temps, et qu'elle doit agir à titre de responsable de la sécurité de l'établissement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'embauche de la compagnie *Sécurité Sirois* selon l'offre de services annexée au mémoire pour assurer la sécurité et la surveillance du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, selon les besoins et les heures d'ouverture.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-255

GESTION DU TERRITOIRE – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI ET PRÉSENTATION D'UN ÉCHÉANCIER À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adresser à la Régie du bâtiment une nouvelle demande de prolongation pour un délai supplémentaire de 9 mois afin de procéder aux travaux correctifs prévus à l'avis de correction daté du 9 septembre 2016 (no intervention 1-2523412578) relatif au Centre communautaire Jean-Marie-Roy selon l'échéancier envisagé et joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-256

GESTION DU TERRITOIRE – PARC-O-BUS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE mandater le greffier, ou son remplaçant, à signer les conventions de prêts à usage en faveur du Réseau de transport de la Capitale, dans le cadre de la mise en place du nouveau parc-o-bus, le tout selon les conditions substantiellement conformes aux projets joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-257

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 3652, RUE DE L'HÊTRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer la facture visuelle du bâtiment et répond aux objectifs et critères applicables par le PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA pour le 3652, rue de l'Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 921, du cadastre que Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à remplacer le matériau de revêtement extérieur du bâtiment principal par du bois de type MAIBEC et des panneaux de pierre vissés, le tout selon le plan « option 2 » daté du 26 avril 2017 par Atelier21 Architecture.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-258

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 055 987

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux applicables;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande pour aliénation du lot 3 055 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-259

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – 3 056 321

CONSIDÉRANT le nouvel usage non agricole s'exercerait à l'intérieur du bâtiment résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux applicables;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande pour l'aliénation du lot 3 056 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, auprès de la Commission de protection du territoire du Québec afin d'autoriser un usage autre qu'agricole sur la propriété, soit un usage complémentaire consistant en un bureau à l'intérieur de la résidence afin que le propriétaire puisse exercer son métier de courtier automobile.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-260

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 057 326

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'occupation municipale 2017-00086 est conforme aux règlements municipaux applicables;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande pour l'aliénation du lot 3 057 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, auprès de la Commission de protection du territoire du Québec afin d'autoriser un usage autre qu'agricole sur la propriété, soit un usage complémentaire consistant en un atelier de peintre avec exposition pour vente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2017-261

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 2014, 7^E AVENUE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2014, 7^e Avenue.

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'ajout d'un 2^e étage sur la maison existante avec une marge de recul avant à 4,42 m en lieu et place de 6 m minimum et une marge de recul arrière à 3,91 m en lieu et place de 9,0 m minimum et que ce projet modifie le but et la portée d'une dérogation mineure portant sur les mêmes objets accordés en mars 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 2014, 7^e Avenue, connu et désigné comme étant le lot 2 814 648 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf visant à ajouter un 2^e étage à la construction existante sans modifier l'implantation au sol, le tout selon le plan déposé au permis et préparé par Concept Design inc. (projet 17106 – ajout d'étage).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-262

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 2155, RUE DU SOUS-BOIS

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2155, rue du Sous-Bois

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion des eaux pluviales préparé par Assaini-Conseil inc., Dossier AC2017-04-0544, a été déposé pour la demande de permis et est complet et conforme aux exigences du Règlement de zonage.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande pour deux dérogations mineures pour le 2155, rue du Sous-Bois, connu et désigné comme étant le lot 5 365 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à permettre la construction d'une résidence bifamiliale avec une superficie au sol du bâtiment principal de 140 m² et un balcon avant avec une largeur de 5,8 m. Le tout selon le plan d'implantation de David Lord, arpenteur-géomètre, sous la minute 3028 et le plan d'architecture pour la maison de Constructions Beaubois inc.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N^O 2017-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'ABROGER LE 6^E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n^o 2017-532 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin d'abroger le 6^e paragraphe de l'article 2.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-263

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N^O 2017-526 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 125 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

**DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT
DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte.*



2017-264

APPROPRIATION DE 106 250 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approprier 106 250 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 5 % de l'estimation de la dépense prévue pour le projet du *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-265

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-536 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 765 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE
RÉDUCTION DE PRESSION, LA CONDUITE DE REFOULEMENT ET LE PAVAGE
DES 300 PREMIERS MÈTRES DE LA ROUTE TESSIER**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la Route Tessier.*



2017-266

APPROPRIATION DE 36 750 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approprier 36 750 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalent à 5 % de l'estimation de la dépense prévue pour le projet du *Règlement n° 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la Route Tessier.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-267

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LA ZONE RA/A-56 AU PLAN DE ZONAGE

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, déclare qu'il a directement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature personnelle de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président et M. Denis Côté s'abstenant de voter



2017-268

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'ABROGER LE 6^E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2017-532 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin d'abroger le 6^e paragraphe de l'article 2*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-269

MAIRIE – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-535 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX REQUIS PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC AU CENTRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-535 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour effectuer les travaux requis par la Régie du bâtiment du Québec au Centre Jean-Marie-Roy*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Denis Côté Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les membres du conseil acceptent de publier sur le site internet de la Ville, les coûts d'avancement des travaux au Centre communautaire Jean-Marie-Roy.



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 43.

Sylvain Juneau, maire

Olivier Trudel, greffier adjoint